Règlement du championnat individuel Jeunes Finistère 2026-2027

1. Préambule

Le championnat individuel jeunes du Finistère est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par le championnat 29 Jeunes.

Le championnat 29 Jeunes est sous la responsabilité du Comité départemental du Finistère des Echecs, ci-après désigné CDJE29.

Ce règlement précise les particularités du championnat 29 Jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat Régional. http://echecs-bretagne.fr/reglements

2. Organisation

Les différents championnats sont homologués FFE sous les numéros suivants : U8 (**74006**), U10 (**74007**), U12 (**74055**), U14 (**74056**), U16 (**74057**), U18-U20 (**74058**)

a. Participation

Les participantes et participants au championnat 29 Jeunes doivent être licenciés dans un club du département pour la saison en cours, licence A pour toutes les catégories.

b. Date, lieu et horaires

Le championnat du Finistère jeunes 2026-2027 a lieu :

- Les 05 et 06 décembre 2026 à Fouesnant pour les catégories U12 à U16
- Le 06 décembre 2026 à Fouesnant pour les catégories U8 et U10.

Les horaires du championnat seront indiqués sur le site web du CDJE29 : https://www.cdechecs29.fr .Ils sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque demi-journée.

U8-U10 : Dimanche 06 décembre 2026

Ronde 1 : 10h00	Ronde 2 : 10h45	Ronde 3 : 11h30	
Ronde 4 : 13h30	Ronde 5 : 14h15	Ronde 6 : 15h00	Ronde 7 : 15h45

Projet

U12→U20 : Samedi 05 décembre 2026

Ronde 1 : 13h45 Ronde 2 : 15h00 Ronde 3 : 16h15

Dimanche 06 décembre 2026

Ronde 4 : 10h00 Ronde 5 : 11h30 Ronde 6 : 13h30 Ronde 7 : 15h00

c. Répartitions des tâches

Le CDJE29 délègue une partie de l'organisation au club de Fouesnant : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des joueurs.
Le CDJE29 assure le pointage, l'arbitrage et la fourniture du matériel de jeu et les récompenses.

d. Structure du championnat

Le championnat 29 Jeunes est organisé sous forme de tournois mixtes.

e. Rondes

Le championnat 29 Jeunes se joue de manière préférentielle au système Suisse en 7 rondes. Pour chaque catégorie, selon le nombre de participants, le Directeur du championnat peut décider de modifier le nombre de rondes ou d'adopter une formule toutes rondes. La formule retenue sera annoncée après les pré-inscriptions et avant le lancement de la ronde 1.

f. Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés au championnat 29 Jeunes. Cependant, les clubs peuvent déposer une demande de sur-classement pour leurs joueurs licenciés. La demande doit être adressée au directeur des jeunes du CDJE29 au moins 7 jours avant le début du Championnat. Cette demande ne vaut que pour les jeunes préqualifiés au Bretagne Jeunes.

g. Inscriptions

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site web du CDJE29.

3. Tournois

a. Règles

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.
Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide.
Tous les tournois sont homologués pour le classement rapide Fide excepté le tournoi U8.
Pour tous les tournois, un seul coup illégal, validé par un arbitre, est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...). Pour les tournois, la supervision étant insuffisante, l'article A5 s'applique.

Projet

b. Cadences

La cadence est de 20 min KO pour la catégorie U08 et U10, 30mn + 10sec/coup pour les catégories U12 à U16.

Tout retard de plus de 15 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

c. Classement

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel PAPI, dans la dernière version conseillée par la Fédération

Dans le cas de tournois en Système Suisse, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Buchholz tronqué
2. Buchholz
3. Performance

Dans le cas de tournois « toutes rondes », le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Confrontation directe
2. Sonneborg-Berger
3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

4. Arbitrage

a. Choix des arbitres

L'arbitre en chef du championnat 29 Jeunes est désigné par le Président du CDJE29, qui aura, au préalable consulté le Responsable des Jeunes du Comité, le directeur départemental de l'arbitrage et l'organisateur. L'arbitre établit la liste des arbitres et arbitres adjoints. Cette liste doit être soumise à l'agrément du Comité Directeur du CDJE29 qui statue en dernier ressort.

- Catégories U12 – U14 – U16 : arbitre en chef PRIGENT Jérôme
- Catégories U8 – U10 : arbitre en chef PRIGENT Jérôme

b. Commission d'Appel

Le joueur qui s'estime victime d'une décision prise par un arbitre peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel. Cet appel doit être fait dès la fin de la partie. La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le Responsable des Jeunes du CDJE29, ou son représentant
- Un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur
- L'organisateur, ou son représentant.

Projet

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre. Les décisions de la Commission d'appel sont irrévocables.

5. Encadrement, responsabilité et discipline

a. Encadrement des jeunes

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite. La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal. En dehors de la salle de jeu, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité du CDJE29. Chaque jeune doit alors être encadré par un tuteur légal ou un encadrant de son club ou par toute autre personne majeure désignée au moment du pointage. Le CDJE29 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

b. Discipline para-échiquéenne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles. Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

6. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs Du Finistère et le club de Fouesnant à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

7. Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.

Projet